**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 26 (1989)
**Heft:** 946

**Artikel:** Les erreurs de la droite
**Autor:** Gavillet, André
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1010974

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

*ÉCONOMIE ET POLITIQUE*

# Apprendre à gérer les imbrications

**(*jd*) L'affaire Kopp a fait ressurgir le vieux problème de la compatibilité entre mandats publics et intérêts privés. Alors qu'au départ cette affaire a illustré la difficulté de conjuguer au sein d'un même couple une charge de magistrat et une activité d'avocat d'affaires, l'intérêt porte aujourd'hui plus largement sur les imbrications entre pouvoir politique et pouvoir économique.**

En point de mire, les mandats d'administrateurs dans des sociétés commerciales et industrielles détenus par plus de la moitié des parlementaires fédéraux. Pratique tout à fait légale d'ailleurs, l'interrogation ou l'indignation portant sur la légitimité de tels mandats.

La presse a publié force classements selon le nombre de mandats ou l'importance du capital-action, ventilés par parti politique (DP 941). Si ces chiffres peuvent paraître impressionnants, ils ne disent rien sur le véritable impact du pouvoir économique: il n'y a pas de commune mesure entre une trentaine de mandats de sociétés immobilières et deux ou trois fauteuils au conseil de géants multinationaux. A la limite, le député qui cumule de nombreux mandats dans différents secteurs de la vie économique est peut-être plus libre de ses mouvements que celui qui n'en détient qu'un seul.

### *Angélisme politique*

Les propositions de réforme évoquées ne sont guère satisfaisantes et pèchent parfois par angélisme: une séparation radicale devrait protéger la sphère politique et l'intérêt général de la contamination des activités économiques et du monde des affaires. Cet antagonisme dépeint en noir et blanc relève d'un dangereux idéalisme: conflits d'intérêts et de valeurs sont consubstantiels à l'activité politique.

Faut-il dès lors décréter une incompatibilité entre mandat parlementaire et mandat d'administrateur ou fixer une limite comme le proposait une initiative Ziegler de 1978 — capital social inférieur à 10 millions de francs ou effectif de moins de 500 salariés? Mais les petites et moyennes entreprises pèseraient-elles d'un moindre poids dans l'arène politique et les grands de l'économie n'ont-ils pas d'autres canaux plus efficaces pour faire prévaloir leur point de vue? Les intérêts des diverses branches et agents économiques sont solidement représentés au parlement par des députés qui font profession en secrétaires d'associations et syndicalistes; faut-il également interdire ce type d'activité? Et le député médecin, avocat ou enseignant n'est-il pas aussi le représentant des intérêts de sa corporation?

En fait, c'est le parlement de milice qui est ici en cause, un système qui refuse la spécialisation fonctionnelle au profit du cumul de la fonction politique avec des activités professionnelles diverses. Dans un pays aux dimensions restreintes, la solution a ses avantages — elle permet un accès facile aux charges publiques — et ses risques — confusion des intérêts, manque de transparence.

Un parlement professionnel, avec incompatibilité totale, rendrait-il la situation plus claire? A observer ce qui se passe à l'étranger, on peut en douter: les groupes d'intérêts organisent leurs pressions sur les parlementaires, les pots-de-vin aux partis et aux députés corrompent le monde politique. Sous l'appa-

*ÉLECTIONS NEUCHÂTELOISES*

# Les erreurs de la droite

(*ag*) Neuchâtel avait, entre toutes les tonalités politiques cantonales, la sienne propre, très typée. Canton d'une politique consensuelle, non pas honteuse, mais affichée. Jean-François Aubert et René Meylan en étaient l'image au Conseil des Etats; et ce n'était pas le résultat toujours hasardeux des affrontements qui les avait placés côte à côte, comme Yvette Jaggi et Hubert Reymond chez les Vaudois. Jean-François Aubert avait expressément invité ses amis politiques à ne pas remettre en cause cet équilibre, s'ils voulaient continuer à compter sur lui.

Certes la droite, dans cette formule, était majoritaire au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Elle accepta pourtant des réformes qui, dans le canton de Vaud par exemple, ne pouvaient trouver une majorité politique: assurance-maladie obligatoire, orientation scolaire reportée en 6e année. De leur côté les socialistes, devant les difficultés économiques dues notamment à la crise horlogère, s'efforçaient de contribuer à la défense de l'emploi, à la recherche d'industries nouvelles, etc.

La droite neuchâteloise a commis deux erreurs.

Rompre l'équilibre au Conseil des Etats pour une entente de droite reconstituée. Certes la démarche a réussi dans un premier temps. Mais elle a été accompagnée, peu après, sur un thème aussi sensible que la fiscalité, par une épreuve de force, le projet du gouvernement ayant été désavoué au profit d'une proposition d'égoïsme de classe. Les électeurs neuchâtelois ont montré qu'ils n'acceptaient pas ce style nouveau. Particulièrement mal venu, de surcroît, dans le climat des «affaires» qui ont ébranlé la Suisse.

La deuxième erreur est d'avoir joué sur l'impossibilité d'une coalition de gauche. Ce problème existait quand le POP était animé par une vieille garde doctrinaire. L'apparentement avec des écologistes proches du PS et l'actuel POP ne se heurtait plus à des oppositions idéologiques fondamentales. L'entente de droite nouvelle manière en a aplani le chemin.

Lors des dernières élections nationales, des politologues s'étaient demandé si une nouvelle majorité gauche-verte était possible en Suisse. Le résultat de 87 les détrompa. Mais il est rare qu'un mouvement s'impose à l'échelle nationale sans trouver dans plusieurs cantons son banc d'essai. Neuchâtel a-t-il résolu à sa manière un problème interne ou annonce-t-il aussi qu'il se passe quelque chose en Suisse? ■